

LA SIDRA DE LA SEMAINE

DE LA JEUNESSE LOUBAVITCH DE GRENOBLE

CHABBAT TEROUMAH
9 FEVRIER 2019 – 4 ADAR I 5779

19

LA PARACHA EN BREF

TEROUMAH (EXODE 25,1 - 27,19)

Il est demandé au peuple d'Israël de faire don de 15 matériaux - or, argent, cuivre ; laine teinte de bleu, de pourpre et de rouge ; lin, poils de chèvre, peaux d'animaux, bois, huile d'olive, épices et gemmes - au sujet desquels D.ieu dit à Moïse "Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai parmi eux."

Au sommet du mont Sinaï, Moïse reçoit des instructions détaillées sur la façon de construire cette demeure pour D.ieu afin qu'elle puisse être facilement démontée, transportée et réassemblée lors du voyage du peuple dans le désert.

Dans la pièce la plus intérieure du sanctuaire, derrière un rideau artistiquement tressé, se trouvait l'arche contenant les tables du témoignage sur lesquelles étaient gravés les Dix Commandements ; sur le couvercle de l'arche, se tenaient deux chérubins ailés, taillés dans un bloc d'or pur. Dans la pièce extérieure se dressait la Ménorah à sept branches et la table sur laquelle les "pains de proposition" étaient disposés.

Les trois murs du sanctuaire étaient composés de l'assemblage de 48 planches de bois qui étaient chacune recouverte d'or et tenue par une paire de socles en argent. Le toit était constitué de trois couches de couvertures : - des tapisseries multicolores de laine et de lin, - une couverture de poil de chèvre, - une couverture en peau de bélier et de ta'hach. Face à l'entrée du sanctuaire, une tenture brodée était tenue par cinq poteaux.

Entourant le sanctuaire et l'autel recouvert de plaques de cuivre, il y avait une clôture de tentures de lin soutenues par 60 poteaux en bois comportant des crochets et des ornements en argent et renforcées par des pieux de cuivre.

ALLUMAGE 17h36 SORTIE 18h41

Pose des Téfilines : à partir de 6h52 jusqu'au 09/02
à partir de 6h47 du 10 au 14/02

Heure limite Jusqu'au 10/02 1^{ère} h 9h34 2^{ème} h 10h19
du Chéma Du 11 au 15/02 1^{ère} h 9h31 2^{ème} h 10h15

Mar. 05 et Mer. 06/02 : 1^{er} et 2^{ème} jours de Roch 'Hodech

VIVRE AVEC SON TEMPS

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

TEROUMAH

Du bois et de la terre

Qu'est-ce qui est plus grand : étudier ou agir ? Le Talmud évoque un débat entre les Sages sur cette question. Et la conclusion à laquelle ils arrivent est qu' "étudier est plus grand car l'étude conduit à l'action."

L'étude consiste à développer et perfectionner la personne alors que l'action signifie soumettre l'être à l'action en cours. Cette question exprime donc l'une des questions essentielles de la vie : à quoi l'homme doit-il aspirer, à s'améliorer lui-même ou à s'investir dans un idéal supérieur, servir son Créateur ?

Il est caractéristique que le Talmud ne réponde pas à cette problématique en prenant position pour l'une des deux approches mais signifie que les deux sont justes.

L'amélioration personnelle est l'aspect le plus "grand", le plus "dominant" dans notre vie. Nous y consacrons la majeure partie de notre temps, de nos occupations, de nos aptitudes. Mais ce n'est pas une fin en soi. Le but de cet effort est d'améliorer et de mieux servir le but de notre création.

Autrement dit, il y a deux phases dans notre existence. La première commence à notre naissance et se poursuit au cours de nos années de formation. Nous savons que le but en est de se dépasser et de se consacrer à aspirer à quelque chose de plus grand. Et cette connaissance soutient notre vie tout comme de solides fondations soutiennent un édifice. Toutefois, c'est la réalisation de l'édifice lui-même qui constitue l'aspect visible et dominant de notre existence. En fin de compte pourtant, nous atteignons un stade où "l'action" devient le trait prédominant de notre vie et où "l'étude" ne sert que de support et d'aide pour accomplir ce dessein.

La maison modèle

Deux structures, la première construite essentiellement à partir de bois et la seconde essentiellement en pierre, représentent ces deux phases de notre mission dans la vie. Peu de temps après le Don de la Torah au Mont Sinaï, D.ieu ordonna à Moché : "Ils Me feront un Sanctuaire et Je résiderai parmi eux". Selon les enseignements de la 'Hassidout, ces mots expriment le but divin de la Création : D.ieu "désirait une demeure pour Lui dans le royaume d'ici-bas", c'est-à-dire au cœur même de l'existence matérielle. (Suite p.2)

CHABBAT CHALOM

L'on y parvient, au niveau individuel, par l'accomplissement des Mitsvot de la Torah, pour servir D.ieu au moyen de divers éléments du monde physique. L'on donne de l'argent à la Tsédaka, l'on utilise du grain de blé pour fabriquer les Matsot de Pessa'h, de la peau d'animal pour les Tefiline, de la laine pour les Tsitsit, etc.

Mais cela va encore plus loin : quand une personne consacre sa vie à observer les Mitsvot, tout ce qui soutient cette vie - la nourriture qu'elle consomme, les habits qu'elle porte, l'énergie qu'elle utilise - tout est impliqué dans la réalisation de ce but suprême.

C'est ainsi que le monde matériel d'ici-bas est transformé en une résidence pour D.ieu, en un environnement qui sert la Volonté divine et exprime Sa réalité omniprésente.

Au niveau de la communauté, le Peuple d'Israël construisit une "maison pour D.ieu" sous la forme d'un Sanctuaire. Sous l'injonction divine, différents matériaux furent utilisés pour construire ce qui serait le siège de Sa présence manifeste dans le monde matériel. Bien que D.ieu soit partout, c'est le lieu qu'Il choisit pour imprégner, de manière visible, la matérialité. C'était une "résidence" qui représentait la fonction ultime de chaque élément physique.

Le Tabernacle et le Temple

De même qu'il existe deux phases dans le labeur de la vie de l'homme, ainsi en va-t-il pour l'expression collective de la mission de l'humanité : le Sanctuaire.

Tout d'abord, fut érigé le Tabernacle, le *Michkane*, Sanctuaire portatif que le peuple transporta tout au long de son périple de quarante ans dans le désert. Puis, une fois qu'ils furent établis en Terre Sainte, ils procédèrent à la construction du saint Temple, le *Beth Hamikdash*, de Jérusalem.

C'est dans la construction qu'apparaît la différence. Le Tabernacle avait un sol de terre sur lequel étaient plantés "les socles de fondation", faits en argent. Ils supportaient les panneaux des murs faits de bois de cèdre. Le toit consistait en trois couches de couvertures : des tapisseries de laine et de poils de chèvre et une couverture de peau animale.

Par ailleurs, le Temple était entièrement fait de terre et de pierre, depuis le sol en marbre, les murs en pierre, jusqu'au toit en mortier. Il comportait du bois, sous forme de piliers porteurs mais ils étaient implantés dans de la pierre et du ciment. De fait, il était interdit que la plus petite partie de ces piliers n'apparaisse à l'extérieur et soit visible.

Ainsi, le Tabernacle possédait-il à la fois des minéraux sans vie (de la terre, du métal, etc.) et des produits de la vie animale et végétale. En fait, les couches de ces

matériaux reflétaient leur hiérarchie dans l'univers. Au-dessous, se trouvaient les éléments issus du monde minéral. Au-dessus, se tenaient les murs de la structure, provenant du règne végétal. Et sur le dessus les couvertures venant du règne animal.

A l'opposé, le Temple n'était construit que de matériaux qui provenaient presque tous d'origine inanimée. Le bois y était secondaire et ne servait que de support, complètement recouvert de pierre.

Dans le microsome, cela représente l'être humain, l'élément inanimé de notre aptitude au sacrifice de soi, à la dévotion, au service et à l'action.

L'élément végétal et l'élément animal correspondent au pouvoir de grandir et de se développer, à notre vie émotionnelle et intellectuelle.

Dans le Tabernacle, qui représente les étapes initiales de notre mission dans la vie, tous ces éléments sont mis en évidence. L'accent est mis sur nos facultés "supérieures" intellectuelles et émotionnelles. Il est vrai que tout repose sur le fondement de la soumission à la volonté divine mais l'édifice construit sur ces bases est le développement et la réalisation du potentiel humain.

Mais en dernier ressort, nous nous développons pour exprimer visiblement l'intention ultime de servir notre Créateur. Le Temple contient également des éléments qui se développent mais ils sont couverts par ce qui représente l'abnégation. Ils ne servent que de moyens pour mieux accomplir la Volonté divine. Dans l'ensemble de l'édifice, nous ne voyons que la "pierre" et "la terre" de l'action.

Sefer Hamitsvot du Rambam

Retrouvez cette étude dans son intégralité sur loubavitch.fr

Mardi 5 Février

Mitsva positive n° 60 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné que toute bête offerte en sacrifice soit âgée d'au moins huit jours ou plus.

Mitsva négative n° 100 : Il nous est interdit d'offrir sur l'autel le salaire d'une prostituée ou le prix versé en échange d'un chien.

Mitsva négative n° 98 : Il nous est interdit d'offrir sur l'autel du levain ou du miel.

Mitsva positive n° 62 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'apporter du sel avec chaque offrande.

Mitsva négative n° 99 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'offrir un sacrifice sans sel.

Mercredi 6 Février

Mitsva positive n° 63 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné à propos de la procédure de chaque holocauste.

Mitsva négative n° 146 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger de la chair d'un holocauste.

Mitsva positive n° 64 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir l'expiatoire, quel qu'il soit, de la manière prescrite.

Jeudi 7 Février

Mitsva négative n° 139 : Il est interdit aux prêtres de manger la chair des offrandes expiatoires qui doivent être offertes "à l'intérieur".

Mitsva négative n° 112 : Il nous est interdit de détacher la tête du volatile offert comme expiatoire pendant la "Mélিকা" (rupture de la tête à l'endroit de la nuque).

Mitsva positive n° 65 : Il s'agit du commandement selon lequel l'offrande délictive doit être offerte de la manière prescrite. La Torah explique comment elle doit être offerte, quelle partie doit être brûlée et laquelle doit être consommée

Vendredi 8 Février

Mitsva positive n° 89 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de consommer la viande des offrandes consacrées, c'est-à-dire expiatoires et délictives.

Mitsva négative n° 145 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la chair des sacrifices expiatoires et des offrandes délictives hors de l'enceinte du Temple. Elle s'applique aussi aux prêtres.

Mitsva négative n° 148 : C'est l'interdiction faite au prêtre de consommer des prémices en dehors de Jérusalem.

Chabbat 9 Février

Mitsva positive n° 66 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'offrir l'offrande de paix (Chelamim).

Mitsva négative n° 147 : Il nous est interdit de consommer la chair des sacrifices de sainteté inférieure (Kodachim Kalim) avant l'aspersion du sang.

Mitsva positive n° 67 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint que l'offrande de l'oblation (Min'ha) soit présentée selon les rites prescrits, en respectant chacune de ses catégories.

Mitsva négative n° 102 : Il nous est interdit d'employer de l'huile pour l'oblation [du pauvre] offerte comme expiatoire.

Mitsva négative n° 103 : Il est interdit d'ajouter de l'encens à l'oblation [du pauvre] offerte comme expiatoire.

Mitsva négative n° 138 : Il nous est interdit de manger l'oblation d'un pontife.

(Suite p.4)

LE RÉCIT DE LA SEMAINE

LE BON PRENOM

"L'opération de la vésicule biliaire a réussi !" annonça triomphalement le chirurgien à Mme Golda Wolff, qui attendait avec angoisse dans la salle attenante au bloc opératoire.

Elle leva les yeux de son livre de Tehilim (Psaumes) et poussa un soupir de soulagement.

On était en 1949. Quelques jours plus tard, le patient put rentrer chez lui en Floride. Mais la convalescence ne se passa pas facilement et les douleurs reprurent de plus belle. Au point que Yossef Wolff ne pouvait plus ni s'asseoir ni se coucher tant la cicatrice avait enflé. A l'hôpital, on constata une grosse infection qu'on tenta de soigner avec des médicaments très puissants mais la situation ne faisait qu'empirer : les médecins durent annoncer à Mme Wolff que son mari n'avait plus que quelques heures à vivre.

Les membres de la famille ne comprenaient pas : comment une opération qui avait réussi avait-elle pu dégénérer ainsi ?

Le gendre de M. Wolff, Yehouda Leib Schleifer téléphona au secrétariat de Rabbi Yossef Its'hak (le précédent Rabbi de Loubavitch) à Brooklyn. D'une voix brisée, il sollicita une bénédiction pour son beau-père. A sa grande joie, le Rabbi lui fit transmettre qu'il guérirait complètement mais il y mettait une condition : il fallait rajouter au malade le prénom Zelig et l'appeler dorénavant Yossef Zelig. Bien entendu, la famille accepta et, dès la lecture suivante de la Torah à la synagogue, on pria pour la guérison immédiate et complète de Yossef Zelig.

L'amélioration fut spectaculaire : la fièvre descendit et le malade fut de nouveau en mesure de communiquer avec ses proches. Le lendemain, il s'assit sans effort puis marcha. Trois jours plus tard il put rentrer chez lui... Les médecins étaient abasourdis devant ce véritable miracle médical.

Yossef Zelig reprit très rapidement ses activités : au bout d'un mois, il prit rendez-vous chez l'un de ses anciens médecins, qui l'avait encouragé quand il était si faible mais qui, depuis, avait quitté la Floride.

Quand le médecin apprit par sa secrétaire qu'un certain Yossef Wolff comptait dans la liste de ses patients du jour, il remarqua : "Ce nom me rappelle un ancien patient qui n'est sûrement plus en vie, vu la gravité de sa maladie d'alors..." Quelle ne fut pas sa surprise quand Yossef Zelig

entra en souriant dans son bureau ! "C'est un miracle !" bredouilla-t-il.

Le temps passa et Yossef Zelig avait presque oublié cet épisode tragique de sa vie.

Un jour, il se rendit à l'enterrement d'un proche parent et cela lui rappela bien sûr combien il devait être reconnaissant envers le Maître du monde, Qui l'avait épargné quand il était si malade.

Après la lecture des prières et du Kaddich à la mémoire du défunt, l'assemblée se dispersa tandis que Yossef Zelig restait perdu dans ses pensées. Puis il se souvint que sa grand-mère, Sassia, était justement enterrée non loin de là et que ce serait une bonne chose que de se recueillir près de sa tombe : elle avait toujours eu pour lui une affection spéciale, car il portait le nom du défunt père de Sassia, Yossef.

Il marcha rapidement entre les rangées de tombes puis arriva devant celle de sa chère grand-mère. Machinalement, il déchiffra les lettres gravées et encore bien visibles de la pierre tombale, et eut un choc : comment se faisait-il qu'il n'avait jamais remarqué cela ? Il relisait les mots encore et encore pour s'assurer que son imagination ne lui jouait pas des tours. Il respira profondément : sur la pierre étaient inscrits les mots : "Ici repose Sassia, fille de Yossef Zelig !"

Ainsi donc, bien que ses parents aient voulu lui attribuer le prénom de son arrière-grand-père, ils avaient oublié le prénom complet et ne lui avaient donné que la moitié de ce nom !

Bénéficiant certainement d'une inspiration Divine, le Rabbi (précédent) avait su remplir le manque : les lettres gravées sur le granit funéraire ne laissaient aucun doute ! Maintenant il comprenait pourquoi le Rabbi lui avait demandé de rajouter ce prénom plutôt que Raphaël ou 'Haïm qu'on donne habituellement dans ces cas-là...

Mme Golda Wolff, qui raconta par la suite cette histoire, précisa que jamais auparavant son mari n'avait écrit au Rabbi précédent. Et certainement pas son arrière-grand-père !

"Le Rabbi avait ses propres moyens de connaître tous les détails de ce qu'il fallait savoir" remarquait-elle pensivement...

Sichat Hachavoua, traduction Feiga Lubecki

LE PLAISIR DE LIRE

**Le Beth 'Habad dispose
d'un grand choix de
beaux livres saints.
L'idée idéale pour un
cadeau d'anniversaire,
Bar-Mitsvah ou autre !
Venez faire votre choix !**

Sefer Hamitzvot (Suite)

Dimanche 10 Février

Mitsva négative n° 124 : Il nous est interdit de faire cuire avec du levain les restes des oblations.

Mitsva positive n° 88 : Il s'agit du commandement incombant aux prêtres de consommer les restes des oblations

Mitsva positive n° 83 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'accomplir la totalité des devoirs qui nous incombent lors de la première des trois fêtes de pèlerinage de sorte qu'elle ne passe pas sans que chacun de nous ait présenté toutes les offrandes qu'il doit apporter.

Mitsva négative n° 155 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de tarder dans l'accomplissement d'un vœu, de dons volontaires et des autres offrandes que nous nous sommes engagés à faire.

Lundi 11 Février

Mitsva positive n° 84 : Il s'agit du commandement nous incombant d'apporter tous les sacrifices au Temple exclusivement.

Mitsva positive n° 85 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'apporter au Temple toute offrande nous incombant, qu'il s'agisse d'un sacrifice expiatoire, d'un holocauste, d'une offrande délictive, ou d'un sacrifice rémunérateur, même si ladite offrande se trouve en dehors du pays [d'Israël].

Mitsva négative n° 90 : Il nous est interdit d'immoler quelque animal que ce soit destiné au sacrifice en dehors [du parvis du Sanctuaire] et c'est ce que l'on appelle "immoler à l'extérieur".

Mardi 12 Février

Mitsva négative n° 89 : Il nous est interdit d'offrir aucun sacrifice à l'extérieur, c'est-à-dire en dehors du parvis du Sanctuaire ; c'est ce qu'on appelle "offrir des sacrifices à l'extérieur".

Mitsva positive n° 39 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir chaque jour en sacrifice au Temple deux agneaux. C'est ce qu'on appelle "les offrandes permanentes".

Mitsva positive n° 29 : Il s'agit du commandement d'entretenir le feu sur l'autel chaque jour et de manière continue.

Mitsva négative n° 81 : Il nous est interdit d'éteindre le feu qui est sur l'autel.

Mitsva positive n° 30 : C'est le commandement qui a été ordonné aux prêtres de retirer les cendres de l'autel chaque jour ; c'est ce qu'on appelle "prélèvement des cendres".

**Vous voulez faire vérifier
vos mezouzot ou vos tefilines
et ne pouvez vous déplacer ?**

**Le Beth 'Habad est
à votre disposition !**

Appelez-nous au 04 76 43 38 58

LE COIN DE LA HALAKHA

COMMENT DONNER AUX PAUVRES ? (SUITE)

Même si l'on n'a pas grand-chose, on ne doit pas laisser le pauvre sans rien. On s'efforcera de lui donner au moins une petite somme ou un aliment.

Quand on donne la Tzedaka, on s'efforce de donner le meilleur : "Celui qui désire se rajouter des mérites, forcera son mauvais penchant et ouvrira largement sa main. Tout ce qu'il donne pour la Mitsva, que ce soit le meilleur et le plus beau : s'il construit une synagogue, qu'elle soit plus belle que sa propre maison ; s'il accueille des invités, qu'il leur donne la meilleure portion..." (Choul'hane Arou'h Yoré Déa 248:8).

Même si on donne sans intention, on a accompli la Mitsva : ainsi, si on a égaré de l'argent et qu'un pauvre l'a trouvé, on aura le mérite d'avoir donné la Tzedaka.

Il vaut mieux donner une somme correcte à un seul pauvre plutôt qu'un petit peu à plusieurs qui n'auront ainsi pas de quoi être satisfait.

On donnera en priorité :

- à ses proches parents
- aux pauvres de sa ville ; aux pauvres de Terre Sainte plutôt qu'aux pauvres de l'étranger
- aux érudits plutôt qu'aux ignorants
- à ceux qui n'ont pas de quoi manger plutôt qu'à ceux qui n'ont pas de quoi se vêtir correctement
- à une femme plutôt qu'à un homme, à une fiancée orpheline plutôt qu'à un fiancé orphelin.

F.L. (d'après Hamivtsaïm Kehil'hatam - Rav Shmuel Bistrizky)

COURS AU BETH 'HABAD

Dimanche : Guemara 9h30-10h30 - Michna Junior 9h30-10h30
Guemara Junior 10h30-11h30

Lundi : 'Hassidout 18h30-19h30 - Paracha 19h30 après Arvit

Mardi : 18h30 Cours d'hébreu moderne pour les dames, 2 niveaux, puis 19h00 Cours des dames : pensée juive, lois, 'Hassidout (Mesdames, veuillez nous appeler si vous n'êtes pas déjà sur notre liste d'appel)

Guemara Débutants hommes 19h30 après Arvit

Mercredi : 'Hassidout 18h30-19h30

Jeudi : 'Houmach - Si'hot 19h30 après Arvit

Guemara débutants 19h30 après Arvit

PRIÈRES AU BETH 'HABAD

Cha'harit : Lundi et Jeudi : 7h00 Mercredi et Vendredi : 8h30

Chabbat : 10h00 Dimanche : 10h30

Min'ha : 13h15. Le Vendredi, à l'heure d'allumage des bougies, et le Dimanche à 13h30

Arvit : 19h30

ETINCELLES DE MACHIA'H

LA LUMIERE ET SON RECEPTACLE

L'enseignement du Baal Chem Tov, la sagesse Divine qu'il nous révéla et dont il nous fit hériter, est lié à la venue du Machia'h.

Machia'h est une "lumière essentielle". L'enseignement du Baal Chem Tov, la 'Hassidout, est le réceptacle de cette grande lumière.

(D'après Likoutei Dibourim vol. 2 p. 572) H.N.

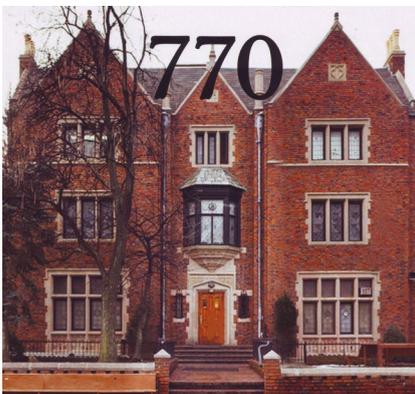
EDITORIAL - A L'ENTREE DE LA JOIE MAJEURE !

Les noms des mois défilent et chacun d'eux est comme un étendard claquant au grand vent du temps qui passe. Chacun d'eux est précieux et chacun laisse son empreinte sur l'âme et le cœur de chacun. Dans cette grande et noble parade, apparaissent ainsi des instants plus solennels, d'autres plus majestueux et d'autres encore qui nous entraînent dans un tourbillon de victoire. Nous y voici : le mois d'Adar a commencé. Se contenter de dire qu'il est le mois de la joie est sans doute en réduire la portée car ce serait comme lui coller une étiquette, toute précieuse qu'elle soit, parmi bien d'autres. Adar est en fait le mois de la joie majeure, celle qui transforme ce qu'elle touche, pénètre chacun et le transporte. Si tous les jours connaissent la joie, si tous les mois l'affirment à leur manière, Adar lui donne expression éclatante. Il est le temps où on la vit en chacun de ses instants.

Cette année présente évidemment une particularité. Adar est dédoublé et, plus précisément, nous entrons à présent dans le mois d'Adar I. Du reste, pour cette raison, la fête de Pourim n'interviendra que dans un mois et demi environ, en Adar II. Certes, la joie infinie dont il est question ici a pour origine cette fête. Or, voici qu'elle arrive durant le deuxième Adar et non au cours de celui-ci. Cela est-il de nature à diminuer l'allégresse qui monte ? Justement, il n'y a pas ici de manque inattendu ou de réduction de l'espoir. En fait, le calendrier s'est chargé d'étendre cette plage de bonheur. Si, en année simple, la joie n'explose que pendant quatre semaines, cette fois, c'est pendant huit semaines qu'elle élèvera toutes les âmes.

L'idée est essentielle. Dans un monde parfois anxiogène, en tous cas trop souvent terne, la couleur de la vie est un élément irremplaçable. Une vieille image guerrière est toujours tapie au fond des mémoires : celle d'une armée qui part au combat tandis que les soldats qui la composent ont sur les lèvres un chant entraînant. Dans un moment grave comme celui-ci, est-ce la place du chant et de la joie ? C'est que celle-ci est déjà porteuse d'une promesse de victoire. Nous sommes les bien pacifiques soldats d'une armée essentielle, dont les seules et invincibles armes sont la conscience, la connaissance et la fidélité. Peu importent les obstacles, l'enthousiasme emportera tout sur son passage. Décidément, laissons Adar claquer au vent !

Libre d'impression - Veuillez ne pas transporter pendant le Chabbat dans le domaine public



LA SIDRA DE LA SEMAINE
Directeur Rav Lahiany
Diffusion Alter Goldstein - Arié Rosenfeld
Beth 'Habad / Ecole Juive de Grenoble
10, rue Lazare Carnot 38000 Grenoble
Tel 04 85 02 84 47
grenoblehabad@gmail.com
ecolejg38@gmail.com
www.habadgrenoblealpes.com

